



RÈGLEMENTS PARTICULIERS JEUNES 5x5



COMITÉ DES
ALPES MARITIMES
DE BASKET-BALL



RESPECT



PASSION



ENGAGEMENT

SAISON
2026 / 2027

SOMMAIRE

CALENDRIER SPORTIF	3
U11 – FÉMININ & MASCULIN.....	4
U13 – FÉMININ.....	10
U13 – MASCULIN.....	14
U15 – FÉMININ.....	20
U15 – MASCULIN.....	23
U18 – FÉMININ.....	28
U18 – MASCULIN.....	31
U21 – MASCULINS.....	35

CALENDRIER SPORTIF

CALENDRIER SPORTIF 2026 / 2027					
SAISON 2026/2027	VACANCES SCOLAIRES	JEUNES FÉMININS		JEUNES MASCULINS	
Dimanche 30 Août 2026					
Lundi 31 Août					
Sam. 05 / Dim. 06 Sept.					
Sam. 12 / Dim. 13 Sept.					
Sam. 19 / Dim. 20 Sept.					
Sam. 26 / Dim 27 Sept.					
Sam. 03 / Dim. 04 Oct.		1	PHASE 1 / A1	1	PHASE 1 / A1
Sam. 10 / Dim. 11 Oct.		2	PHASE 1 / A2	2	PHASE 1 / A2
Sam. 17 / Dim. 18 Oct.		3	PHASE 1 / A3	3	PHASE 1 / A3
Sam. 24 / Dim. 25 Oct.	TOUSSAINT				
Sam. 31 Oct. / Dim. 01 Nov.		STOP 3X3			
Sam. 07 / Dim. 08 Nov.		4	PHASE 1 / R1	4	PHASE 2 / A1
Sam. 14 / Dim. 15 Nov.		5	PHASE 1 / R2	5	PHASE 2 / A2
Sam. 21 / Dim 22 Nov.		6	PHASE 1 / R3	6	PHASE 2 / A3
Sam. 28 / Dim. 29 Nov.					
Sam. 05 / Dim. 06 Déc.		STOP 3X3			
Sam. 12 / Dim. 13 Déc.		7	PHASE 2 / A1	7	PHASE 3 / A1
Sam 19 / Dim 20 Déc.	NOËL	8	PHASE 2 / A2	8	PHASE 3 / A2
Sam. 26 / Dim 27 Déc.					
Sam. 02 / Dim. 03 Janv.					
Sam. 09 / Dim. 10 Janv.		9	PHASE 2 / A3	9	PHASE 3 / A3
Sam. 16 / Dim. 17 Janv.		10	PHASE 2 / A4	10	PHASE 3 / A4
Sam. 23 / Dim. 24 Janv.		11	PHASE 2 / A5	11	PHASE 3 / A5
Sam. 30 / Dim. 31 Janv.		12	PHASE 2 / R1	12	PHASE 3 / R1
Sam. 06 / Dim. 07 Fév.		STOP 3X3			
Sam. 13 / Dim. 14 Fév.		13	PHASE 2 / R2	13	PHASE 3 / R2
Sam. 20 / Dim. 21 Fév.	HIVER	14	PHASE 2 / R3	14	PHASE 3 / R3
Sam. 27 / Dim. 28 Fév.					
Sam. 06 / Dim. 07 Mars					
Sam. 13 / Dim. 14 Mars		15	PHASE 2 / R4	15	PHASE 3 / R4
Sam. 20 / Dim. 21 Mars		16	PHASE 2 / R5	16	PHASE 3 / R5
Sam. 27 / Dim. 28 Mars					
Sam. 03 / Dim. 04 Avril		STOP 3X3			
Sam. 10 / Dim. 11 Avril		17	PLAYOFFS	17	PLAYOFFS
Sam. 17 / Dim. 18 Avril	PÂQUES	18	FINALES	18	FINALES
Sam. 24 / Dim. 25 Avril					
Sam. 01 / Dim. 02 Mai					
Sam. 08 / Dim. 09 Mai					
Sam. 15 / Dim. 16 Mai					
Sam. 22 / Dim. 23 Mai					
Sam. 29 / Dim. 30 Mai					
Sam. 05 / Dim. 06 Juin					
Sam. 12 / Dim. 13 Juin					
Sam. 19 / Dim. 20 Juin					
Sam. 26 / Dim. 27 Juin					

U11 – FÉMININ & MASCULIN

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U11F et U11M est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque **Mini Basket** est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

3.1 - Féminin

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 22 Novembre

Poule de 4

Match aller/retour

PHASE 2 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Championne des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de Division 2.

3.2 - Masculin

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 18 Octobre

Poule de 4

Match aller

PHASE 2 - BRASSAGES

du 07 Novembre au 22 Novembre

Division 1-2-3

Poule de 4 par division

Match aller

PHASE 3 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2-3

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

L'équipe vainqueur de la finale Division 3 remportera le trophée de la Division 3.

ARTICLE 5 – Forfait / Perte par pénalité

Si nous observons un non-respect du règlement, la rencontre sera considérée comme perdu par pénalité (sans pénalité financière).

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 6 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 6 min.	10 min.	5 min.	2 min.	Pas de prolongation, match nul autorisé

ARTICLE 7 – Règles de participation des joueurs

Chaque licencié(e) inscrit sur la feuille de match doit rentrer en jeu.

7.1 - Mixité

Aucune restriction n'est appliquée concernant le nombre de filles pouvant évoluer au sein d'une équipe masculine.

Concernant la présence de garçons au sein d'une équipe féminine, la mixité est autorisée sous certaines conditions :

- Un seul garçon peut être présent sur le terrain à la fois ;
- Cette possibilité est autorisée uniquement lorsque le club ne dispose pas d'équipe U11M engagée en championnat ou en plateau.

Le type de mixité de l'équipe devra être précisé lors de son engagement.

7.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs et joueuses U11F et U11M tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs et joueuses U11F et U11M sont autorisés à participer à une seule rencontre maximum par week-end.
- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi à 20h00 et le dimanche à 23h59.
- Une participation à un plateau est considérée comme une rencontre au même titre qu'un match de championnat.
- Par conséquent, un joueur ou une joueuse U11 engagé(e) en championnat ne peut pas participer à un plateau et à un match de championnat au cours du même week-end.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemples :

Un joueur ou une joueuse U11 peut participer, au cours d'un même week-end :

- Soit à 1 match de championnat ;
- Soit à 1 plateau.

Il ou elle ne peut pas participer à un plateau + un match de championnat au cours du même week-end.

ARTICLE 8 – Règles Mini Basket

8.1 – Hauteur des paniers

La hauteur des paniers sera réglée à 2,60m (dans la mesure du possible) pour les U11F et à 3,05m pour les U11M.

8.2 – Temps mort

- 2 TM en 1ère mi-temps
- 3 TM en 2ème mi-temps. Si TM non pris avant les deux dernières minutes du match = TM perdus

8.3 - Encadrement

Un entraîneur principal mineur doit être obligatoirement accompagné d'une personne majeure licenciée auprès de la Fédération Française de Basket-Ball.

8.4 – Règlements spécifiques aux brassages

8.4.1 – Affichage du score

Le score ne sera pas affiché au panneau d'affichage dans les salles, l'entraîneur (ou entraîneur adjoint) aura le droit de demander le score à chaque fin de quart temps aux Officiels de Table de Marque.

8.4.2 – Ballon tenu

Lors des phases de brassage uniquement, il est interdit à un(e) joueur(se) d'arracher le ballon des mains d'un(e) adversaire.

Réparation : le ballon est rendu à l'équipe attaquante.

Lors des rencontres de championnat, l'arrachage du ballon des mains d'un(e) adversaire est autorisé. En cas de ballon tenu, l'arbitre applique la règle de la possession alternée, conformément à la flèche d'alternance.

8.5 – Règlements généraux

8.5.1 – Déroulement du match

Le match commence obligatoirement par la lecture du texte de fair-play par un ou plusieurs joueurs de chaque équipe.

La rencontre débute par un entre-deux. Les périodes suivantes commencent selon la règle de l'alternance.

Le jeu doit rester prioritaire, tout en veillant à l'application des règles de temps : 3 secondes, 5 secondes, 8 secondes et 24 secondes.

8.5.2 – Affichage du score

Le score sera affiché lors de la phase de championnat, il sera arrêté lorsque l'écart atteint 30 points.

8.5.3 – La défense

La défense homme à homme tout terrain est obligatoire dans le processus de base de formation du joueur.

Toute notion d'aide positionnelle est interdite (2 pieds dans la raquette), cependant les aides défensives résultant de la proximité immédiate entre attaquant sont quant à elles autorisées. Les aides anticipées ou organisées impliquant l'abandon volontaire de son joueur afin d'intervenir sur un autre attaquant ne sont pas autorisées

Toute défense organisée est interdite (zone 1/2 terrain, zone tout terrain, prises à 2, alignement devant et derrière la ligne médiane)

Réparation : 1e avertissement, puis 1 LF + balle à l'adversaire

Cela semble un fondamental essentiel à l'évaluation de nos jeunes joueurs.

8.5.4 – Points et lancer franc

Un panier inscrit involontairement contre son camp sera considéré comme une « erreur de jeu » et donc ne sera pas validé

Réparation : la balle sera rendue à l'équipe adverse

Pas de tir à 3 points.

Le/la licencié(e) disposant d'un ou plusieurs lancer franc devra se placer derrière la ligne des lancers francs, pas de sanction si celui-ci mort la ligne.

8.5.5 – Les fautes d'équipes

Pas de décompte de faute d'équipe, uniquement des fautes personnelles.

8.5.6 – L'arbitrage

L'arbitrage doit être pédagogique et une discussion doit avoir lieu entre les entraîneurs et les arbitres avant le début de la rencontre.

Un adulte obligatoire accompagné éventuellement d'un mineur ou un mineur officiel validé par la CDO. L'adulte pourra être présent soit pour arbitrer, soit être présent à la table de marque.

Afin de développer et de favoriser le jeu rapide, les arbitres ne doivent plus toucher la balle avant la remise en jeu, uniquement sur les violations en zone arrière ; l'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute, des éventuels changements de joueurs et des violations en zone avant.

Si un(e) joueur(se) attend trop pour un changement, l'arbitre pourra accorder le changement en zone arrière dans l'unique cas où ça n'a pas d'influence sur le jeu.

Le code de jeu est rédigé à partir de règles de bases : Le marcher, la sortie et le contact.

Les mains à mains et écran sont interdit.

ARTICLE 9 – Ballon

Le ballon utilisé est de taille 5.

ARTICLE 10 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
-	12h00 à 16h30*	-

**Une dérogation annuelle peut être délivrée par le Comité des Alpes-Maritimes, sous réserve d'une demande préalable adressée par courriel. Les demandes ponctuelles restent soumises à la procédure habituelle et doivent être effectuées via FBI.*

U13 – FÉMININ

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U13F est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 22 Novembre

Poule de 4

Match aller/retour

PHASE 2 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Si nous observons un non-respect du règlement, la rencontre sera considérée comme perdue par pénalité (sans pénalité financière).

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 8 min.	15 min.	5 min.	2 min.	1 x 4 min, puis panier en or si égalité Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

Si à la fin de l'unique prolongation, les équipes ne se sont pas départagées, la règle du panier en or s'appliquera. Pour le panier en or, remis en jeu comme pour un début de quart temps, en respectant l'alternance (flèche). Le match se terminera immédiatement lorsqu'une équipe marque durant la prolongation. En cas de lancer franc, si le premier tir est réussi, il vaut panier en or et le second n'est pas tiré. L'équipe prenant l'avantage au score remporte la partie.

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U13F tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U13F sont autorisés à participer à une rencontre maximum par week-end.
- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Une joueuse U13F peut participer à :

- 1 rencontre durant le week-end.

6.3 - Mixité

Les équipes mixtes ne sont pas autorisées dans ce championnat pour toutes les divisions.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
-	12h00 à 18h00	-

ARTICLE 10 – Directives

L'application des directives nationales U13 est obligatoire.

U13 – MASCULIN

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U13M est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 18 Octobre

Poule de 4

Match aller

PHASE 2 - BRASSAGES

du 07 Novembre au 22 Novembre

Division 1-2-3-4

Poule de 4 par division

Match aller

PHASE 3 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2-3-4

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

L'équipe vainqueur de la finale Division 3 remportera le trophée de la Division 3.

L'équipe vainqueur de la finale Division 4 remportera le trophée de la Division 4.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Tout non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre par pénalité, sans pénalité financière.

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 8 min.	15 min.	5 min.	2 min.	1 x 4 min, puis panier en or si égalité Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

Si à la fin de l'unique prolongation, les équipes ne se sont pas départagées, la règle du panier en or s'appliquera. Pour le panier en or, remis en jeu comme pour un début de quart temps, en respectant l'alternance (flèche). Le match se terminera immédiatement lorsqu'une équipe marque durant la prolongation. En cas de lancer franc, si le premier

tir est réussi, il vaut panier en or et le second n'est pas tiré. L'équipe prenant l'avantage au score remporte la partie.

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U13M tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U13M sont autorisés à participer à une rencontre maximum par week-end.
- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Un joueur U13M peut participer à :

- 1 rencontre durant le week-end.

6.3 - Mixité

Les équipes mixtes ne sont pas autorisées dans ce championnat pour toutes les divisions.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
-	12h00 à 18h00	-

ARTICLE 10 – Directives

L'application des directives nationales U13 est obligatoire.

DIRECTIVE TECHNIQUE NATIONALES U13
FAVORISER LE JEU RAPIDE EN U13 F & M

ARTICLE 1

Afin de développer et favoriser le jeu rapide en U13F et U13M, les arbitres ne doivent plus toucher la balle avant la Remise en Jeu :

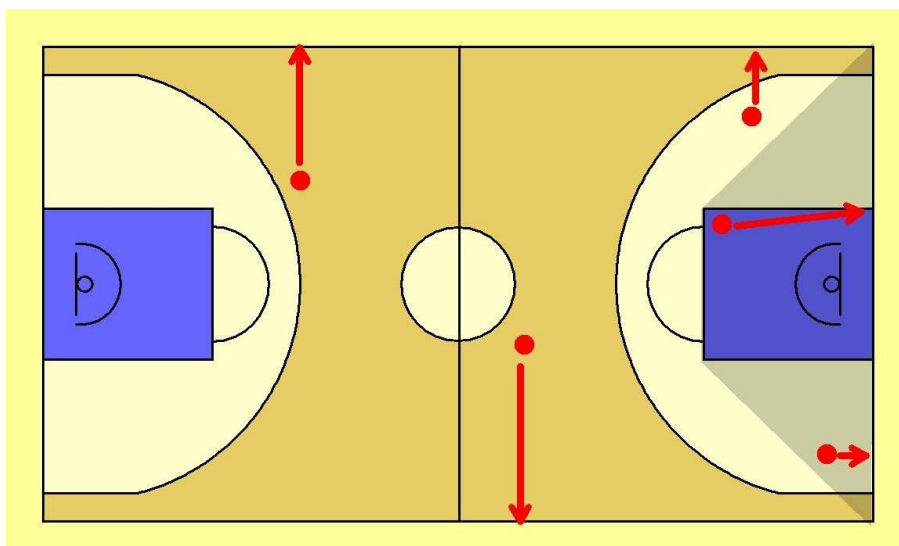
- Sur violation seulement et uniquement en ZONE ARRIÈRE.
 - Joueur et ballon hors des limites du terrain
 - Marcher
 - Reprise de dribble
 - 3 secondes
 - 5 secondes : joueur étroitement marqué
 - 5 secondes sur remise en jeu
 - 24 secondes

L'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute ou d'une demande de temps mort.

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur(se)s blessé, ballon dans les tribunes, ...)

ATTENTION : Les joueurs doivent faire la remise en jeu au bon endroit (voir schéma ci-dessous). L'équipe qui bénéficie de la remise en jeu doit faire celle-ci au plus proche de la violation sifflée. Si le joueur « gagne » trop de terrain une nouvelle violation sera sifflée et l'équipe adverse récupèrera le ballon.



En attaque :

- Jouer le jeu rapide afin d'éviter que la défense ne se replace
- Favoriser le jeu en mouvement et les enchaînement d'actions sans écran (jeu de passe, jeu de fixation)
- Les écrans sur touches sont autorisés en U13 uniquement (pas d'écrans dans le jeu).

Conseils et piste de travail :

Vous pouvez utiliser les fondamentaux individuels et pré collectifs suivant :

- *Attraper / jouer*
- *Attraper / passer*
- *Fixation passe*
- *Passe et va*

ARTICLE 2 - Défense en U13

- Les défenses de zone ½ terrain ou tout terrain et zone press sont INTERDITES.
- Défendre obligatoirement en homme à homme :
 - Sur porteur de balle : pression et contrôle du porteur de balle sur tout terrain et ½ terrain
 - Sur non porteur de balle : suivre tous les déplacements de son joueur en interdisant tout flottement excessif (flottement maximum à l'opposé du ballon : 1 pied dans la zone restrictive). De ce fait les prises à 2 sont elles aussi interdites.

U15 – FÉMININ

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U15F est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 22 Novembre

Poule de 4

Match aller/retour

PHASE 2 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Tout non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre par pénalité, sans pénalité financière.

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 10 min.	15 min.	5 min.	2 min.	5 min. Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U15F tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U15F sont autorisés à participer à deux rencontres maximums par week-end, **uniquement dans la même catégorie d'âge**.

- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Un joueur U15F peut participer à :

- 2 rencontres durant le week-end dans la même catégorie d'âge uniquement.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
-	13h00 à 18h00	09h00 à 16h00

ARTICLE 10 – Directives

L'application des directives nationales U15 est obligatoire.

U15 – MASCULIN

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U15M est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 18 Octobre

Poule de 4

Match aller

PHASE 2 - BRASSAGES

du 07 Novembre au 22 Novembre

Division 1-2-3(-4)

Poule de 4 par division

Match aller

PHASE 3 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avri

Division 1-2-3(-4)

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

L'équipe vainqueur de la finale Division 3 remportera le trophée de la Division 3.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Tout non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre par pénalité, sans pénalité financière.

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 10 min.	15 min.	5 min.	2 min.	5 min. Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U15M tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U15M sont autorisés à participer à deux rencontres maximums par week-end, **uniquement dans la même catégorie d'âge**.
- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Un joueur U15M peut participer à :

- 2 rencontres durant le week-end dans la même catégorie d'âge uniquement.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
-	12h00 à 18h00	09h00 à 16h00

ARTICLE 10 – Directives

L'application des directives nationales U15 est obligatoire.

DIRECTIVE TECHNIQUE NATIONALES U15
FAVORISER LE JEU RAPIDE EN U15 F & M

ARTICLE 1

Afin de développer et favoriser le jeu rapide en U15F et U15M, les arbitres ne doivent plus toucher la balle avant la Remise en Jeu :

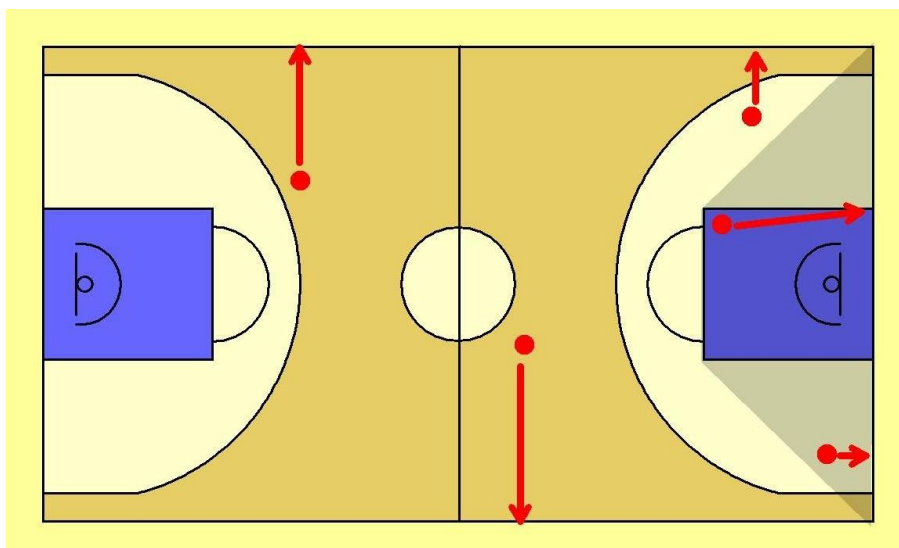
- Sur violation seulement et uniquement en ZONE ARRIÈRE.
 - Joueur et ballon hors des limites du terrain
 - Marcher
 - Reprise de dribble
 - 3 secondes
 - 5 secondes : joueur étroitement marqué
 - 5 secondes sur remise en jeu
 - 24 secondes

L'arbitre ne prendra le ballon que lors d'une faute ou d'une demande de temps mort.

Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :

- Faute
- Temps-mort
- Arrêt de jeu prolongé (joueur(se)s blessé, ballon dans les tribunes, ...)

ATTENTION : Les joueurs doivent faire la remise en jeu au bon endroit (voir schéma ci-dessous). L'équipe qui bénéficie de la remise en jeu doit faire celle-ci au plus proche de la violation sifflée. Si le joueur « gagne » trop de terrain une nouvelle violation sera sifflée et l'équipe adverse récupèrera le ballon.



U18 – FÉMININ

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U18F est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 22 Novembre

Poule de 4

Match aller/retour

PHASE 2 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Tout non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre par pénalité, sans pénalité financière.

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 10 min.	20 min.	10 min.	2 min.	5 min. Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U18F tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U18F sont autorisés à participer à deux rencontres maximums par week-end.

- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Une joueuse U18F peut participer à :

- 2 rencontres durant le week-end ;
- Et 1 rencontre supplémentaire en semaine.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 6.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
-	13h30 à 19h00	09h00 à 17h00

U18 – MASCULIN

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U18M est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1 - BRASSAGES

du 03 Octobre au 18 Octobre

Poule de 4

Match aller

PHASE 2 - BRASSAGES

du 07 Novembre au 22 Novembre

Division 1-2-3-4

Poule de 4 par division

Match aller

PHASE 3 - CHAMPIONNATS

du 12 Décembre au 18 Avril

Division 1-2-3

Poule de 5 par division

Match aller/retour

L'équipe vainqueur de la finale Division 1 remportera le titre de Champion des Alpes Maritimes.

L'équipe vainqueur de la finale Division 2 remportera le trophée de la Division 2.

L'équipe vainqueur de la finale Division 3 remportera le trophée de la Division 3.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Tout non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre par pénalité, sans pénalité financière.

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 10 min.	20 min.	10 min.	2 min.	5 min. Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U18M tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U18M sont autorisés à participer à deux rencontres maximums par week-end.
- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Un joueur U18M peut participer à :

- 2 rencontres durant le week-end ;
- Et 1 rencontre supplémentaire en semaine.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

 VENDREDI SOIR 	 SAMEDI 	 DIMANCHE
-	13h30 à 19h00	09h00 à 17h00

U21 – MASCULINS

ARTICLE 1 – Généralités

Le championnat U21M est ouvert aux groupements sportifs affiliés à la FFBB, ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus par les règlements généraux et régulièrement qualifiés pour cette compétition.

L'E-marque est obligatoire (dernière version téléchargeable sur FBI) ; en cas de non-utilisation, la pénalité prévue aux dispositions financières sera appliquée.

Les groupements sportifs qualifiés doivent évoluer dans une salle ou sur un terrain régulièrement homologué.

ARTICLE 2 – Engagements

Les engagements se font directement auprès du Comité des Alpes Maritimes, selon le calendrier communiqué.

ARTICLE 3 – Organisation

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'équipes engagées, l'organisation du championnat sera mise en place à la fin des inscriptions et communiquée avant la reprise des championnats à l'ensemble des clubs engagés.

Le championnat sera organisé en 2 (ou 3) phases, si le nombre d'équipe le permet. À la fin chaque phase de championnat, le refus d'une montée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe concernée.

PHASE 1

Les 10 équipes sont réparties en 2 poules de 5 équipes disputant des rencontres aller/retour

POULE HAUTE

Les 2 premiers de la poule A avec les 2 premiers de la poule B, ainsi que le meilleur troisième inter-poule.

Les scores des équipes s'étant rencontrés en 1^{ère} phase restent acquis. Les rencontres se déroulent en aller/retour.

PHASE 2

POULE BASSE

Les 2 derniers de la poule 1 avec les 2 derniers de la poule B, ainsi que le moins bon troisième inter-poule.

Les scores des équipes s'étant rencontrés en 1^{ère} phase restent acquis. Les rencontres se déroulent en aller/retour.

Les 2 premières équipes de la Poule Haute se rencontreront sur un match aller/retour pour le titre de Champion des Alpes Maritimes.

ARTICLE 4 – Forfait / Perte par pénalité

Tout non-respect du présent règlement entraînera la perte de la rencontre par pénalité, sans pénalité financière.

Un entraîneur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée.

Une équipe qui perd trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général ».

ARTICLE 5 – Temps de jeu

Durée de la rencontre	Temps recommandé d'échauffement	Durée de la mi-temps	Durée des inter-périodes	Durée de la prolongation
4 x 10 min.	20 min.	10 min.	2 min.	5 min. Continuité du dernier quart temps pour les fautes d'équipes. 1 temps-mort possible par équipe pour la prolongation

ARTICLE 6 – Règles de participation des joueurs

6.1 – Nombre de joueurs autorisés par rencontre

Pour chaque rencontre, une équipe peut inscrire sur la feuille de marque un maximum de **12 joueurs ou joueuses**.

Tout joueur ou toute joueuse inscrit(e) sur la feuille de marque doit être régulièrement qualifié(e) et autorisé(e) à participer à la rencontre conformément aux règlements en vigueur.

6.2 – Nombre de rencontres autorisées par week-end

Afin de favoriser le développement des joueurs U21M tout en préservant leur intégrité physique, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les joueurs U21M sont autorisés à participer à deux rencontres maximums par week-end.
- Pour l'application du présent règlement, le week-end est considéré comme la période comprise entre le vendredi 20h00 et le dimanche 23h59.
- Les rencontres disputées en semaine ne sont pas comptabilisées dans ce quota.

Exemple :

Un joueur U21M peut participer à :

- 2 rencontres durant le week-end ;
- Et 1 rencontre supplémentaire en semaine.

ARTICLE 7 – Brûlage et personnalisation

La règle des brûlages et/ou personnalisation s'applique. Se référer aux règlements généraux.

ARTICLE 8 – Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de taille 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

ARTICLE 9 – Horaires des rencontres autorisés

Plage horaire de début de match :

VENDREDI SOIR	SAMEDI	DIMANCHE
20h00 à 21h00	16h00 à 19h00	09h00 à 17h00